

ABAISSER LES BARRIÈRES COMMERCIALES EUROPÉENNES

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada veille à ce que toute aide assurée par l'UE pour préserver la multifonctionnalité de l'agriculture ne soit pas de nature à fausser les échanges commerciaux. Le gouvernement devrait, de concert avec l'UE, élaborer une définition internationale du principe de la multifonctionnalité.

Dans sa position de négociation initiale, le Canada cherche à abaisser substantiellement ou à éliminer complètement les subventions agricoles qui ont des effets de distorsion sur les échanges et la production. Les objectifs non commerciaux que les pays confèrent à leur secteur agricole – par exemple, la préservation de l'environnement, le développement rural ou l'emploi en milieu rural – sont souvent qualifiés de multifonctionnels. Le Canada reconnaît l'intérêt de l'Union européenne à tenir compte de préoccupations non commerciales, mais il a indiqué très clairement que l'UE et les autres pays concernés devraient pratiquer, pour répondre à ces préoccupations, des politiques ciblées, transparentes et découplées qui n'ont pas d'effets de distorsion sur la production et les échanges.

Recommandation 20

Que, dans le cadre des négociations de l'OMC relatives à l'agriculture, le Canada ne s'écarte pas trop, sur le fond, de son objectif premier à ces négociations, qui consiste a) à obtenir que l'UE cesse de subventionner ses exportations de produits agricoles; b) à accroître considérablement l'accès des producteurs agricoles du Canada au marché européen et c) à obtenir que les subventions à la production pratiquées par l'UE ne soient pas de nature à fausser les échanges commerciaux.

Après un long processus de consultations auprès des intervenants du secteur agro-alimentaire, le gouvernement du Canada a annoncé en août 1999 sa position initiale en vue des négociations agricoles de l'OMC. En l'occurrence, le Canada vise à faire uniformiser les règles du jeu pour tous les producteurs agro-alimentaires sur la scène internationale; il demande l'élimination complète des subventions à l'exportation, la plus grande réduction possible ou l'élimination totale des mesures de soutien nationales qui ont des effets de distorsion sur la production et les échanges, y compris l'imposition d'un plafond général aux mesures internes de toute sorte, ainsi qu'une amélioration réelle et substantielle de l'accès au marché en faveur de tous les produits agricoles et alimentaires. Cette position de négociation a servi, et continuera de servir, de base à l'approche canadienne dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.